

La Société du Patrimoine de Sainte-Justine et le Site historique des Pères Trappistes sont heureux de s'associer au Festival de la Saucisse afin de vous accueillir sur le site de camping temporaire les 7 et 8 août 2026.

Voici les informations et règlements importants :

- Le site pourra accueillir un nombre **limité de tentes** ainsi qu'un nombre **limité de roulottes ou de véhicules motorisés** (moins de **30 pieds**), dans les espaces prévus à cette fin. L'organisation (ou la Société du patrimoine) se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé trop volumineux ou trop lourd pour l'emplacement.
- Aucun équipement de camping ne pourra être installé à l'extérieur des zones prévues à cet effet.
- Les véhicules devront être stationnés dans la zone de stationnement désignée.
- Aucun service d'eau, d'électricité ou d'égout n'est fourni sur place. Une toilette chimique sera disponible à proximité et une station de vidange est accessible à moins de 5 km du site pour les roulottes.
- Le pavillon de musique pourra servir d'abri durant les heures de repas et des tables à pique-nique y seront disponibles.
- Les campeurs devront avoir payé et réservé leur place via le site Internet du Festival de la Saucisse **avant** leur arrivée et leur installation sur le site.
- L'arrivée et l'installation devront se faire le vendredi **entre 16h00 et 20h30** et **entre 9h00 et 16h00** le samedi.
- Le prix est de **10\$/jour pour une tente et de 15\$/jour pour une roulotte ou motorisé**.
- Un service de navette sera offert par le Festival de la Saucisse.
- Les emplacements devront être laissés dans le même état qu'à l'arrivée.
- **Aucun bruit excessif (génératrice, fête, musique forte ou débordement) ne sera toléré sur le site.** Celui-ci demeure un lieu ouvert aux visiteurs pendant le festival.
- Aucun feu de bois ni feu d'artifice n'est autorisé sur le site.
- La limite de vitesse est de **10 km/h** sur le site.
- Les déchets devront être déposés dans les bacs situés à l'accueil du site.

- Les utilisateurs devront avoir quitté les lieux au plus tard le dimanche 9 août à 14h00.
- **Ni la Société du Patrimoine de Sainte-Justine de Langevin ni le Site historique des Pères Trappistes ne pourront être tenus responsables des vols, bris, dommages, accidents ou blessures pouvant survenir lors de l'utilisation du site de camping.**